

**AUTORITÉ NATIONALE D'ASSURANCE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE L'ACCREDITATION DES  
CENTRES OU ORGANISMES DE RECHERCHE, VAGUE 2026**

Conformément au décret N° 2018-1956 relatif à l'élargissement de ses missions à la recherche et à l'innovation, l'ANAQ-Sup lance ce présent appel à manifestation d'intérêt relatif à l'évaluation des centres ou organismes de recherches (COR), pour la vague 2026.

Les COR intéressés peuvent déposer, auprès de l'ANAQ-Sup, leur dossier de manifestation d'intérêt comprenant les pièces suivantes :

- Une demande de la plus haute autorité du COR adressée au Secrétaire exécutif (SE) de l'ANAQ-Sup ;
- Une copie du document de création du COR ;
- Un document de présentation du COR avec la liste des axes / thématiques de recherches et leur description sommaire ;
- Une liste des productions scientifiques des trois (03) dernières années.

Le dossier complet doit être transmis en ligne, via la plateforme E-ANAQ (<http://eanaq.tech/EANAQ>), **du 19 janvier au 19 février 2026**. Pour toute information relative à la plateforme veuillez contacter par e-mail l'ANAQ-Sup à l'adresse suivante : [secretariat@anaqsup.sn](mailto:secretariat@anaqsup.sn), ou par téléphone au 33 825 75 18.

**Les COR devront verser des frais de dossier d'un montant de cinq cent mille (500.000) francs FCFA après la notification de la recevabilité.**

Le Secrétaire exécutif



**Pr Massamba DIOUF**